



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216401406-20220708-08\_07\_07\_2022-DE

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Electrification  
rurale -  
programme  
« rénovation EP  
(SDEPA) -  
rénovation 2022 »**  
**Approbation du  
projet et du  
financement de la  
part communale -  
Affaire n°  
21REPO28**

**DELIBERATION N° 8**

L'an deux mille-vingt-deux, le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - F.BILLARD - H.ETCHENIQUE -

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G.LASSABE à JP CAZAUX  
J.WEBER à C. DOS SANTOS  
E.DEITIEUX à F.GONZALEZ  
A.VALETTE à M. EVENE  
J.DARRIGADE à J. DOS SANTOS  
S.DARRIGUES à JM GUTIERREZ  
B.GERY à MJ ROQUES  
CH MARTIN à M.BECRET  
J.RANCE à MA THEBAUD

**Membre absent n'ayant pas donné procuration** :

X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : C.DUFOUR

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public du giratoire Claudius Magnin.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale/ « rénovation EP (SDEPA) - Rénovation 2022 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	16 986,54 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 547,98 €
- Frais de gestion du SDEPA	707,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 242,29 €</b>

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation syndicat	6 511,51 €
- Participation de la Commune aux travaux financer (emprunt)	13 023,01 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	707,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 242,29 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 8 juillet 2022

Le Maire,

